CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E172627** **VALABLE JUSQU'AU** **16/11/2026**

ÉDITÉ LE 22/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/12/2017

Raison sociale : ARROKA BTP NORD

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 29/10/2024

Capital : 10 000

12 IMPASSE LOU HAOU
ZONE AUGUSTE 5 LOT 6
33610 CESTAS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX 834218018

Siret : 834 218 018 00010

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 0087289

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 101 481 048 04

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 101 481 048 04

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 05 56 21 80 88 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
LEHENA HOLDING (798 214 938) / RIVIERE GUILLAUME DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : www.arroka.fr

E-mail : contactcestas@arroka.fr

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 038 421 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	8	15/10/2025
2142	Réparation en maçonnerie et en béton armé		15/10/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/10/2025 08:56

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.